

**Document stratégique de façade  
PROJET DE PLAN D'ACTION**

Pour décliner la stratégie nationale pour la mer et le littoral à l'échelle de la façade maritime de la région Nouvelle-Aquitaine, un "document stratégique de façade" (DSF) Sud-Atlantique a été élaboré. Celui-ci fixe au niveau régional et local des objectifs ambitieux pour la protection de l'environnement marin et le développement durable des activités liées à la mer.

Adopté le 14 octobre 2019 par la Préfète de région Nouvelle-Aquitaine et le Préfet maritime de l'Atlantique, ce volet stratégique du "document stratégique de façade" doit maintenant être décliné dans un plan d'action qui en sera le volet opérationnel.

L'élaboration de ce projet de plan d'action, qui sera présenté d'ici l'été 2020 en vue d'une adoption en 2021 à l'issue des consultations réglementaires, **devra être le plus concret possible et répondre aux attentes des territoires littoraux.**

Pour ce faire, **le projet de plan d'action de la façade Sud-Atlantique proposé ci-après s'est basé sur la synthèse des éléments suivants :**

- les travaux menés dans le cadre des réunions de l'équipe projet de la Commission Administrative de Façade (CAF qui réunit les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine) pour identifier les pistes d'actions du volet socio-économique, et notamment l'atelier du 6 février 2020,
- les arbitrages nationaux en date du 14 février 2020 sur le volet environnement du plan d'action qui faisaient notamment suite aux pistes d'actions identifiées dans le cadre du Secrétariat technique du plan d'action pour le milieu marin (ST PAMM),
- les avis des instances et du public exprimés dans le cadre de la consultation pour l'élaboration de la Stratégie de Façade Maritime (SFM) à l'été 2019,
- les retours du questionnaire diffusé le 25 novembre 2019 afin de valoriser au mieux les initiatives locales portées ou envisagées dans les années à venir et qui pourraient répondre aux orientations stratégiques du DSF,
- les retours des ateliers participatifs menés dans chaque département de Nouvelle Aquitaine du 13 au 16 janvier 2020 afin d'échanger au niveau local sur les principales priorités d'action portées par les acteurs de notre façade,
- les commissions spécialisées « Économie de la mer » et « Lien terre mer » des 18 et 19 février 2020,
- les bilatérales menées entre mars et mai 2020 les acteurs socio-économiques et étatiques (pêcheurs, ports, granulats, industrie nautique, GIP littoral, région) pour affiner les rédactions des pistes d'actions.

Sur la base de ces différents chantiers, la méthodologie utilisée pour élaborer ce document a été la suivante :

1. Identification des liens entre actions socio-économique et environnementale, notamment pour définir des actions mixtes,
2. Vérification que toutes les actions/sous actions s'y retrouvent et font sens,
3. Choix de thématiques environnementales,
4. Répartition et compilation, thématique par thématique, de l'ensemble des actions/sous actions envisagées pour la façade SA en distinguant un volet « activités socio-économiques » et un volet « action pour le milieu marin ».

Pour chaque thématique, **le document ci-après compile l'ensemble des pistes d'actions (en gras) et sous actions (en italique)** en distinguant les volets « activités socio-économiques » et « action pour le milieu marin » (2ème cycle du PAMM intégré au DSF).

Au sein de chaque thématique, deux tableaux de synthèse sont insérés avant la liste des actions/sous actions. Ces tableaux ont été élaborés sur la base des retours des acteurs sollicités lors des

questionnaires de fin 2019 ou des ateliers participatifs : un tableau « actions menées » recense les actions déjà conduites, un tableau « actions souhaitées » identifie les actions envisagées par les parties prenantes.

Sur la base des différents chantiers listés ci-dessus, la DIRM SA a rédigé en interne des projets de fiche action pour chaque thématique socio-économique du plan d'action du DSF. L'ensemble de l'équipe projet de la CAF a contribué à stabiliser, à ce stade, ces fiches action dans la période particulière du confinement. Une consultation écrite des membres de l'EP CAF a ensuite été lancée le 13 mai sur ces fiches action avec un retour prévu début juin.

### **Code d'identification**

Le code d'identification des **actions pour le milieu marin** se décline de la manière suivante.

Exemple : « D04-OE01-AN1 »

- se rapporte au descripteur « D04 » pour « Réseaux trophiques »,
- répond à l'objectif environnemental « OE01 » de ce descripteur,
- fait référence à une action nationale « AN » plutôt qu'une action transversale « AT ».

Il est à noter que le descripteur D01 ciblant différents enjeux de la biodiversité, chaque enjeu ciblé est précisé dans le code de l'action respectivement selon s'il s'agit d'habitats benthiques (HB), de mammifères marins et tortues (MT), d'oiseaux marins (OM) ou de poissons céphalopodes (PC).

Exemple : « D01-PC-OE03-AN3 » correspond à une action qui :

- se rapporte au descripteur « D01 » pour « Biodiversité préservée » et cible plus particulièrement les poissons et céphalopodes,
- répond à l'objectif environnemental « OE03 » de ce descripteur,
- fait référence à une action nationale « AN » plutôt qu'une action transversale « AT ».

Pour le volet **activités socio-économiques** de chaque thématique, la codification des actions reprend « le numéro de la thématique + le nom de la thématique + A (pour action) + numéro de l'action ».

Exemple : « 11-Paysages-sites-et-patrimoine-A01 » pour la 1<sup>ère</sup> action.

| Thématiques  | Pages |
|--|-------|
| <b>1- Pêche professionnelle</b>  | 5     |
| <b>2- Aquaculture</b>  | 9     |
| <b>3- Ports et transports maritimes</b>  | 11    |
| <b>4- Industries navales et nautiques</b>  | 13    |
| <b>5- Énergies Marines Renouvelables</b>   | 15    |
| <b>6- Sédiments marins et estuariens</b>   | 17    |
| <b>7- Plaisance et loisirs nautiques (dont pêche de loisirs)</b>                   | 21    |
| <b>8- Tourisme</b>   | 23    |
| <b>9- Risques</b>  | 25    |
| <b>10- Sécurité et sûreté maritimes</b>  | 27    |
| <b>11- Paysages, sites et patrimoine</b>   | 29    |
| <b>12- Connaissances/ Recherche</b>  | 31    |
| <b>13- Innovation</b>  | 33    |
| <b>14- Formation/sensibilisation et attractivité des métiers de la mer</b>         | 35    |
| <b>15- Déchets</b>   | 37    |
| <b>16- Lien terre mer</b>  | 39    |
| <b>17- Action transverse - non affectée à une activité socio-économique unique</b> | 41    |
| <b>18- Aires Marines Protégées</b>   | 43    |
| <b>19- Préservation des espèces et des habitats</b>                                | 45    |



## 1- Pêche professionnelle

### Volet Activités socio-économiques

#### 01-Pêche professionnelle A01 : **Promouvoir la recherche d'innovation technique et de meilleures conditions d'utilisation des engins de pêche**

- *Sous action 1* : étudier les impacts des différents métiers de la pêche sur les ressources halieutiques et proposer des évolutions du matériel pour réduire les captures indésirées notamment
- *Sous action 2* : limiter les pertes d'engins et faciliter leur récupération (déployer les filets connectés,...)

#### 01-Pêche professionnelle A02 : **Faciliter le développement et la diversification des stratégies de pêche des armements**

- *Sous action 1 (pour mémoire)* : Identifier les stocks d'importance locale qui ne sont pas sous gestion communautaire prioritaires pour lesquels la gestion pourrait être améliorée, et rédiger les plans de gestion correspondants
- *Sous action 2* : conforter les organismes professionnels (comités des pêches et organisations professionnelles) dans la gestion des stocks

#### 01-Pêche professionnelle A03 **Encourager le développement de stratégie locale pour valoriser l'ensemble des produits de la pêche**

- *Sous action 1* : valoriser et encourager à l'adhésion à des signes de qualité des produits de la pêche existants
- *Sous action 2* : renforcer les liens et synergies amont/aval pour conforter les circuits existants et favoriser les circuits de commercialisation innovants
- *sous action 3* : valoriser les circuits de commercialisation innovants et encourager à l'usage de produits locaux non transformés auprès des cantines scolaires et restaurants administratifs
- *Sous action 4* : Engager des actions de communication sur la valorisation des produits de la mer notamment auprès des scolaires et du grand public

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### D01-PC-OE03-AN2 **Éviter ou réduire les risques de captures pour les métiers (professionnels et de loisir) et/ou les périodes à risque dans les estuaires à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants.** [Réserve DPMA et EARM]

- *Sous action 1* : identifier les secteurs où les captures d'amphihalins sont les plus importantes, notamment en consolidant les circuits de signalisation de capture pour les pêcheurs professionnels et de loisir et réduire ces risques
- *Sous action 2* : développer des plans de gestion relatifs à la pêche de l'alose et de la lamproie prévoyant notamment des mesures réglementaires nécessaires pour diminuer les risques de captures
- *Sous action 3* : coordonner et harmoniser la gestion terre -mer des amphihalins, en lien avec les COGEPOMI.

- *Sous action 4* : travailler sur des sites pilotes pour évaluer et tester des méthodes de réduction de la pression de capture de civelles lors des opérations de dragage dans les estuaires

**D01-HB-OE06-AN2 Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles.**

- *Sous action 1* : identifier sur chaque façade les habitats à enjeux soumis à la pêche dérogatoire au chalut ou à la drague dans la bande des 3 milles [Réserve DPMA]
- *Sous action 2* : réaliser une évaluation environnementale avant toute délivrance ou renouvellement d'une autorisation de pêche dérogatoire ou de pêche à la drague dans la bande des 3 milles
- *Sous action 2* : conditionner la délivrance ou le renouvellement des autorisations de pêche dérogatoire ou de pêche à la drague dans la bande des 3 milles aux résultats des évaluations environnementales

**D01-OM-OE01-AN1 Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire**

*NB : Pour les mammifères marins, cette action correspond à la mise en œuvre des actions 1.1 et 2.2 du Plan National d'Action (PNA) cétacé.*

- *Sous action 1* : Élaborer une méthode nationale d'analyse des risques d'atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire
- *Sous action 2* : Réaliser une analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et renforcer l'effort d'observation sur les pêcheries, les secteurs et les périodes les plus à risque
- *Sous action 3* : Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures de réduction sur des sites pilotes et encourager la mise en œuvre d'actions innovantes
- *Sous action 4* : adopter les mesures réglementaires adéquates pour réduire les captures accidentelles, en passant lorsque nécessaire par une procédure de régionalisation [Réserve DPMA].

**D01-PC-OE01-AN1 Réviser la réglementation relative aux captures d'élastomobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local**

- *Sous action 1* : cartographier la présence et la sensibilité des différentes espèces d'élastomobranches réglementées
- *Sous action 2* : réviser la réglementation portant sur les interdictions de capture des élastomobranches, et en particulier, mettre à jour la liste restreinte des espèces d'élastomobranches susceptibles de faire l'objet de déclaration de captures accidentelles
- *Sous action 3* : établir des plans de gestion en fonction des cartographies de présence et de sensibilité

**D04-AN1 Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen.**

- *Sous-action 1* : Formuler une recommandation de l'État français à destination de la Commission européenne, visant à ce que pour 100 % des espèces fourrages, les besoins trophiques des grands prédateurs soient pris en compte dans le niveau de capture au RMD recommandé par l'organisme international compétent
- *Sous-action 2* : Formuler une recommandation à la Commission européenne en vue d'interdire le prélèvement sur les espèces fourrages de micronecton sur le talus et au-delà.

**D03-OE02-AN1 Identifier les stocks locaux prioritaires pour lesquels la gestion pourrait être améliorée, et rédiger les plans de gestion correspondants**

- *Sous action 1* : identifier les stocks locaux faisant l'objet d'une gestion locale
- *Sous action 2* : définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des stocks locaux pressentis comme sensibles
- *Sous action 3* : accompagner les professionnels de la pêche dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion prenant en compte le repos biologique des stocks



## 2- Aquaculture

### Volet Activités socio-économiques

#### 02-Aquaculture A01 : **Mettre à jour le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM)**

- *Sous action 1* : dresser le bilan des SRDAM approuvés sur la façade
- *Sous action 2* : sur cette base, mettre à jour le cas échéant le SRDAM et identifier les lieux propices aux activités aquacoles

#### 02-Aquaculture A02 : **Nettoyer les friches conchyloles**

- *Sous action 1* : Sur le bassin d'Arcachon, disposer des moyens d'intervention adéquat au regard des enjeux sanitaires et environnementaux pour aider les ostréiculteurs à nettoyer
- *Sous action 2* : Sur les Pertuis charentais, favoriser le nettoyage des friches conchyloles au regard des impératifs de bathymétrie (à vérifier)



### 3- Ports et transports maritimes

#### Volet Activités socio-économiques

##### 03-Ports et transport maritime A01 : **Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique**

- *Sous action 1* : bâtir une stratégie de transition énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les zones portuaires
- *Sous action 2* : déployer des démarches d'écologie industrielle dans les ports
- *Sous action 3* : Faciliter l'implantation d'activités industrielles et logistique issues des filières émergentes (ENr, produits recyclés) et accompagner la transition et l'évolution des besoins des filières socles (énergie, agriculture, granulats)
- *Sous action 4* : développer les innovations numériques au service de la compétitivité du port

##### 03-Ports et transport maritime A02 : **Développer les flux par une meilleure connexion des ports**

- *Sous action 1* : Soutenir le développement du Feederling
- *Sous action 2* : Soutenir l'amélioration des réseaux ferroviaires, routiers et fluviaux et leur connexion au port

##### 03-Ports et transport maritime A03 : **Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire**

- *Sous action 1* : renforcer la coopération entre les ports de la façade par une gouvernance adaptée et la communication sur une offre commerciale à l'échelle de la façade sud-Atlantique
- *Sous action 2* : Engager une réflexion stratégique portuaire à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine (attention, peut-être prématuré et pb légitimité de la Région NA sur le sujet. Ss action à potentiellement retirer).
- *Sous action 3* : Favoriser les démarches visant une meilleure intégration des ports dans leur territoire (contractualisation ports/agglomération par exemple).

#### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

##### D01-MT-OE03-AN1 **Identifier et réduire les risques de collision entre les transports maritimes et les mammifères marins à l'échelle de la façade Atlantique**

- *Sous action 1* : systématiser le renseignement de la base de données de la Commission Baleinière Internationale pour les phénomènes de collision.
- *Sous action 2* : développer la mise en place sur la façade d'un dispositif de partage de positions des cétacés pour éviter les collisions

##### D08-OE05-AN1 **Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques.**

- *Sous action 1* : mettre en place une réglementation pour limiter / interdire, notamment dans la réglementation portuaire, les rejets des scrubbers à boucle ouverte

- *Sous action 2* : contribuer à la mise en place d'une réglementation harmonisée au niveau de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Union européenne (UE) sur les rejets des scrubbers à boucle ouverte : limiter/interdire ces rejets dans des zones spécifiques comme les ports, les baies fermées, les zones écologiquement sensibles.

## 4- Industries navales et nautiques

### Volet Activités socio-économiques

04-Industries navale et nautique A01 : **Encourager les pôles d'innovation, de développement et de construction déjà fortement implantés sur la façade et utilisant des technologies respectueuses de l'environnement**

- *Sous action 1* : accompagner le développement des filières navales et nautiques par des appels à projet dans le secteur de la glisse

04-Industries navale et nautique A02 : **Adapter la construction des navires aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de propulsion et à la sécurité des gens de mer**

- *Sous action 1* : favoriser la recherche et développement pour le déploiement des carburants et des propulsions alternatifs, des infrastructures de recharge, notamment de gaz naturel liquéfié (GNL) et des matériaux composites
- *Sous action 2* : lancer des appels à projets sur la façade pour les nouveaux matériaux innovants et moins impactants
- *Sous action 3* : améliorer l'habitabilité des navires de pêche pour de meilleures conditions de travail
- *Sous action 4* : développer le refit des yachts et méga-yachts, dans le respect des enjeux environnementaux

04-Industries navale et nautique A03 : **Utiliser et clarifier les leviers financiers**

- *Sous action 1* : relayer les actions du comité stratégique de la filière des industriels de la mer, notamment auprès des porteurs de projets
- *Sous action 2* : recenser et faire connaître les dispositifs d'aides à l'innovation

04-Industries navale et nautique A04 : **Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire**

- *Sous action 1* : développer une filière REP de déconstruction des navires en fin de vie
- *Sous action 2* : mettre en place une stratégie d'implantation de centres de recyclage avec une offre de service globale à proximité des ports et valoriser les initiatives locales



## 5- Énergies marines renouvelables

### Volet Activités socio-économiques

#### 05-Energies Marines Renouvelables-A01 : **Préparer l'appel d'offre pour le projet éolien en mer au large d'Oléron**

- *Sous action 1* : mener les études de levée des risques (environnement, activités...)
- *Sous action 2* : mener la concertation (débat public encadré par la CNDP)
- *Sous action 3* : accompagner la mise en œuvre du projet (appel d'offres, autorisations...)

#### 05-Energies Marines Renouvelables-A02 : **Accompagner le développement des dispositifs houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade**

- *Sous action 1* : définir une équipe ressource à mobiliser sur les projets EMR en secteurs maritimes et estuariens
- *Sous action 2* : soutenir la mise en place de plateformes d'expérimentation impliquant les entreprises locales
- *Sous action 3* : conduire l'étude d'opportunité du développement houlomoteur à Bayonne

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### D01-OM-OE02-AN1 **Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer**

- *Sous action 1* : installer la préfiguration de l'instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade et élaborer son mandat
- *Sous action 2* : initier un programme d'acquisition des connaissances pour limiter les impacts de l'éolien en mer



## 6- Sédiments marins et estuariens

### Volet Activités socio-économiques

06-Sédiments marins et estuariens A01 : **Élaborer et mettre en œuvre le DOGGM de manière cohérente avec le Schéma Régional des Carrières (SRC)**

- *Sous action 1* : élaborer et mettre en œuvre le DOGGM

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

D08-OE06-AN1 **Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires**

- *Sous action 1* : encourager la réalisation des dragages mutualisés couplés au traitement et à la valorisation des sédiments, au travers de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et de gestion des sédiments dragués
- *Sous action 2* : promouvoir les techniques de valorisation existantes tout en développant de nouvelles méthodologies de valorisation à terre des sédiments dragués, par exemple en techniques routières, travaux maritimes, ballastières, aménagements et constructions, agriculture



## 7- Plaisance et loisirs nautiques (dont pêche de loisirs)

### Volet Activités socio-économiques

#### 07-Plaisance et loisirs nautiques A01 : **Mettre en œuvre une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de ports à l'échelle de la façade Sud Atlantique**

- *Sous action 1* : inciter les gestionnaires de ports/ZMEL à développer la gestion globale des places par bassin de navigation/à l'échelle d'intercommunalités
- *Sous action 2* : développer l'expérimentation de mouillages moins impactants
- *Sous action 3* : promouvoir la création des ZMEL en limitant la consommation d'espace au regard des enjeux environnementaux et des caractéristiques du bassin de navigation.

#### 07-Plaisance et loisirs nautiques A02 : **Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage)**

- *Sous action 1* : identifier les places disponibles dans les ports et zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) pour faire connaître les zones sous
- *Sous action 2* : inciter à la mise en place d'outils numériques à destination des gestionnaires de port et/ou des plaisanciers pour faciliter l'accès temporaire à une place (*à quai ou place de passage*)

#### 07-Plaisance et loisirs nautiques A03 : **Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)**

- *Sous action 1* : définir une stratégie de sensibilisation à l'échelle de la façade Sud-Atlantique
- *Sous action 2* : développer des outils numériques adaptés

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### D01-MT-OE01-AN1 **Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins**

*NB : cette action correspond à la mise en œuvre de l'action 2.5 du Plan national d'actions pour la protection des cétacés (Action 43 du plan biodiversité, distinct des Plans Nationaux d'Actions prévus à l'article L.411-3 du Code de l'Environnement)*

- *Sous action 1* : renforcer la réglementation locale (arrêtés préfectoraux) relative aux sports et loisirs de pleine nature et aux activités d'observations des mammifères marins, en cohérence avec l'arrêté national relatif à la distance d'approche des mammifères marins.
- *Sous action 2* : promouvoir les activités d'observation des mammifères marins qui sont adossées à un code de bonne conduite permettant le respect de ces animaux (code de bonne conduite Pelagos-ACCOBAMS ou équivalent)
- *Sous action 3* : sensibiliser le public au respect de bonnes pratiques d'observations des mammifères marins (pratique d'activités de sports et loisirs de pleine nature comme d'observations commerciales)

#### D01-OM-OE06-AN2 **Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux**

- *Sous action 1* : diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites
- *Sous action 2* : mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux.
- *Sous action 3* : insérer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets professionnels de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), les Diplômes d'État de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport (DEJEPS et DESJEPS), les formations STAPS) amenant à encadrer des activités littorales, nautiques et subaquatiques. [A valider avec le Ministère en charge de l'enseignement supérieur]

**D03-OE03-AN1 Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre [sous réserve DPMA]**

- *Sous action 1* : réaliser une analyse comparative des réglementations en vigueur, prendre des mesures d'harmonisation de la réglementation à l'échelle de la façade ou à des échelles territoriales pertinentes définies en fonction de la nature de la ressource et de son état, sur la base des connaissances actuelles
- *Sous action 2* : élaborer un outil de recensement des pêcheurs de loisir embarqués
- *Sous-action 3* : construire un outil permettant de déclarer les captures de la pêche de loisir embarquée, dans le cadre d'une démarche volontaire, en particulier celles des stocks sensibles, des espèces protégées, et les captures accidentelles

**D08-OE04-AN1 Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénages des ports de plaisance, zones de mouillage et chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage.**

- *Sous action 1* : poursuivre le recensement des aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques et mettre à jour annuellement la couche SIG du portail Geolittoral
- *Sous action 2* : poursuivre l'équipement des aires de carénages en système de traitement des effluents et/ou leur mutualisation en coordination avec le programme de mesures de la directive cadre sur l'eau (DCE)
- *Sous action 3* : échanger, mutualiser, harmoniser à l'échelle nationale les actions, documents, bonnes pratiques sur les aires de carénage :
  - Écrire un guide pour fixer les seuils à prendre en compte dans les arrêtés préfectoraux relatifs à l'exploitation des aires de carénage et s'assurer de la conformité des arrêtés avec ce guide.
  - Créer une plateforme nationale d'échanges et de mutualisation des documents
- *Sous action 4* : sensibiliser les gestionnaires des aires de carénage et les plaisanciers aux bonnes pratiques de carénage et d'entretien des carènes des bateaux ainsi qu'aux méthodes de carénage alternatives

**D10-OE02-AN2 Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports propres actifs en biodiversité**

- *Sous action 1* : accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Port Propres. Organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins
- *Sous action 2* : accompagner les ports certifiés « Ports propres » dans la certification environnementale « Ports propres actifs en biodiversité » et renforcer la formation des gestionnaires

- *Sous action 3* : accompagner les démarches de certification environnementale des ports de commerce

**AT-03 Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces, à destination de la navigation de plaisance**

- *Sous action 1* : réaliser un état des lieux des démarches développées dans les autres territoires et des données utiles à mettre à disposition des autres usagers
- *Sous action 2* : le cas échéant, mise en place d'applications mobiles nationales (ou par territoire)



## 8- Tourisme

### Volet Activités socio-économiques

#### 08 Tourisme A01 : Favoriser un tourisme littoral durable, notamment à travers les documents d'urbanisme

- *Sous action 1* : animer des démarches collectives et proposer un appui méthodologique sur la définition de la capacité d'accueil des territoires littoraux dans les documents d'urbanisme
- *Sous action 2* : accompagner les réflexions collectives sur les évolutions des activités et infrastructures touristiques

#### 08 Tourisme A02 : Accompagner des projets d'aménagement et de gestion durable pour améliorer l'accueil et les mobilités des territoires littoraux

- *Sous action 1* : accompagner les démarches visant l'identification des espaces naturels fréquentés sur le littoral et la maîtrise de cette fréquentation
- *Sous action 2* : identifier et caractériser l'évolution des usages de loisir les plus emblématiques du littoral et leurs impacts en matière d'aménagement
- *Sous action 3* : animer des démarches collectives pour un tourisme littoral durable et innovant
- *Sous action 4* : accompagner les expérimentations concernant le logement pour les saisonniers



## 9- Risques

### Volet Activités socio-économiques

#### 09-Risques-A01 : **Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et une meilleure prise en compte dans les outils de planification**

- *Sous action 1* : améliorer la prise en compte des risques littoraux dans les documents de planification (SRADDET, SCOT, PLU(i))
- *Sous action 2* : mieux articuler la gestion intégrée des risques érosion, submersion et inondation
- *Sous action 3* : accompagner les projets pilotes en matière de repli stratégique et de recomposition spatiale face aux risques littoraux

#### 09-Risques-A02 : **Préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral**

- *Sous action 1* : accompagner les projets pilotes sur la restauration de milieux naturels contribuant à la résilience face aux risques littoraux
- *Sous action 2* : accompagner les activités et usages permettant l'entretien des milieux naturels

#### 09-Risques-A03 : **Etablir un plan de communication sur les risques littoraux avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables**

- *Sous action 1* : mener des actions de sensibilisation ciblées sur les territoires
- *Sous action 2* : proposer des formations auprès des élus et des techniciens des collectivités
- *Sous action 3* : créer un répertoire régional des connaissances historiques sur la gestion du risque
- *Sous action 4* : capitaliser l'ensemble des données d'aléa sur les risques littoraux et améliorer la connaissance sur les impacts du changement climatique

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### D01-HB-OE06-AN3 **Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux**

- *Sous action 1* : disposer d'études hydro-sédimentaires approfondies pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilités appropriées
- *Sous action 2* : favoriser la prise en compte de l'aspect coût-efficacité des opérations de réduction de la vulnérabilité et en particulier celles qualifiées de méthodes "douces"
- *Sous action 3* : mieux faire connaître les études réalisées sur les impacts du rechargement des plages auprès des collectivités et des services instructeurs

#### D06-OE01-AN1 **Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »**

- *Sous-action 1* : A l'échelle de chaque façade, produire une synthèse cartographique des espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée
- *Sous action 2* : A l'échelle de chaque façade, identifier les aménagements et ouvrages susceptibles d'être désartificialisés au profit d'une renaturation du site et/ou d'une amélioration de l'équilibre sédimentaire local
- *Sous action 3* : A l'échelle de chaque façade, cartographier les projets d'aménagements susceptibles de générer de l'artificialisation et les prioriser en vue d'aboutir à une planification territorialisée évolutive partagée avec les collectivités
- *Sous action 4* : accompagner les projets en vue de l'objectif « zéro artificialisation nette »

## 10- Sécurité et sûreté maritimes

### Volet Activités socio-économiques

#### 10-Sécurité et sûreté maritimes-A01 : **Maintenir les capacités de réaction existantes, notamment en capitalisant sur les retours d'expérience, les formations et la vie de réseau**

- *Sous action 1* : mettre à jour les dispositifs POLMAR terre des départements en s'assurant qu'ils correspondent à la réalité
- *Sous action 2* : faciliter le suivi régulier de formations
- *Sous action 3* : favoriser les actions de proximité entre les centres POLMAR et les collectivités territoriales sous l'autorité conjointe de la DREAL de zone et de la DIRM pour assurer une vie de réseau

#### 10-Sécurité et sûreté maritimes-A02 : **Mobiliser les connaissances disponibles pour améliorer et optimiser les conditions de navigation**

- *Sous action 1* : pérenniser l'action commune Etat-Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) pour une information optimale des navigateurs
- *Sous action 2* : sensibiliser les élus sur leurs responsabilités en termes de conception et de mise en œuvre des plans de balisage

#### 10-Sécurité et sûreté maritimes-A03 : **Favoriser des conditions de navigations plus sûres [sous réserve de confirmation]**

- *Sous action 1* : élaborer et diffuser la cartographe des ports refuges en préparant les ports de la façade à l'accueil de navires en difficulté
- *Sous action 2* : maintenir les moyens de sauvetage et d'assistance existants à proximité des sites de navigation, des ports et des espaces où se développent les énergies marines renouvelables
- *Sous action 3* : mutualiser les moyens de surveillance existants en profitant de l'Action de l'Etat en Mer



## **11- Paysages, sites et patrimoine**

### Volet Activités socio-économiques

#### **11-Paysages, sites et patrimoine-A01 : Connaître et communiquer sur la valeur écologique et patrimoniale des paysages littoraux**

- *Sous action 1* : capitaliser les études de paysages concernant le littoral
- *Sous action 2* : mener des études complémentaires si besoin
- *Sous action 3* : organiser les échanges avec le Conservatoire du littoral lors de l'élaboration des SCOT

#### **11-Paysages, sites et patrimoine-A02 : Identifier les bâtiments patrimoniaux menacés par l'évolution du trait de côte**

#### **11-Paysages, sites et patrimoine-A03 : Poursuivre la politique des sites classés et des opérations grands sites**

- *Sous action 1* : valoriser l'inscription du phare de Cordouan au patrimoine mondial de l'UNESCO
- *Sous action 2* : requalifier les sites inscrits généralisés (« étangs landais » notamment) et projet de classement pour les « paysages de l'estuaire de la Gironde et ses îles »
- *Sous action 3* : valoriser le patrimoine culturel du Mur de l'Atlantique

#### **11-Paysages, sites et patrimoine-A04 : Améliorer la continuité de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle Aquitaine**

- *Sous action 1* : établir un état des lieux de la servitude piétons « sentier du littoral » en Nouvelle Aquitaine
- *Sous action 2* : poursuivre la mise en œuvre du « sentier du littoral »



## 12- Connaissances/Recherche

### Volet Activités socio-économiques

#### 12-Connaissances-et-recherche-A01 : **S'appuyer sur les structures existantes pour partager les connaissances, valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre sur chaque territoire et dynamiser les échanges**

- *Sous action 1* : valoriser l'esprit « gardiens de la côte » de surfrider et le rôle de « sentinelle » des pêcheurs et des surfeurs
- *Sous action 2* : s'appuyer sur les parcs naturels marins comme lieu d'échange et d'acquisition de connaissances [à confirmer]
- *Sous action 3* : faire connaître les informations sur l'assainissement, la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées
- *Sous action 4* : s'appuyer sur les observatoires mytilicole et ostréicole du CREAA pour partager les connaissances et les déployer si besoin aux pratiques sur les différents secteurs d'activités en lien avec le milieu marin (pêche à pied, plaisance...)

#### 12-Connaissances-et-recherche-A02 : **Développer et valoriser les connaissances sur l'économie maritime**

- *Sous action 1* : dresser un état des lieux annuel des différents domaines maritimes de la façade

#### 12-Connaissances-et-recherche-A03 : **Optimiser l'usage des moyens nautiques et scientifiques pour acquérir et partager les connaissances sur le milieu marin**

- *Sous action 1* : mettre en place une démarche proactive pour valoriser les dispositifs de signalisation maritime pour la recherche et le développement

#### 12-Connaissances-et-recherche-A04 : **S'appuyer sur la gouvernance existante, dont le Conseil Maritime de Façade, pour faciliter la mise en réseau des acteurs et la diffusion des connaissances par des réunions plus thématiques.**

- *Sous action 1* : établir un diagnostic de la gouvernance existante et des sujets abordés
- *Sous action 2* : créer ou pérenniser/valoriser les dispositifs existants en les renforçant voire en les ouvrant à d'autres publics comme le monde professionnel
- *Sous action 3* : développer les commissions thématiques spécialisées du Conseil Maritime de Façade (CMF)
- *Sous action 4* : encourager la création d'un pôle de compétences Nouvelle Aquitaine autour des métiers de la mer, en commençant par ceux de la pêche et l'aquaculture
- *Sous action 5* : accompagner la création d'un lieu d'échange et de concertation dans le Pays Basque (sur le périmètre géographique de la communauté d'agglomération)



## **13- Innovation**

### Volet Activités socio-économiques

#### 13-Innovation-A01 : **Faire connaître les dispositifs d'aide à l'innovation**

- *Sous action 1* : recenser les dispositifs existants
- *Sous action 2* : assurer une communication de ces dispositifs vers les acteurs concernés

#### 13-Innovation-A02 : **Favoriser les innovations numériques**

- *Sous action 1* : encourager le développement des services numériques pour faciliter l'accès à la plaisance
- *Sous action 2* : accompagner les petites et moyennes entreprises dans la transformation digitale
- *Sous action 3* : favoriser la recherche et développement sur les outils numériques à bord (capture, licence, données spatialisées...)

#### 13-Innovation-A03 : **Fédérer les ambitions des acteurs au travers un cluster régional maritime**

- *Sous action 1* : structurer un cluster maritime régional



## **14- Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer**

### Volet Activités socio-économiques

#### **14-Formation-sensibilisation-attractivité-des-métiers-de-la-mer-A01 : Faire connaître les métiers de la mer pour attirer un public nouveau dans les filières maritimes**

- *Sous action 1* : développer une filière de formation par apprentissage
- *Sous action 2* : développer les « marées de découverte »
- *Sous action 3* : ouvrir davantage les formations et métiers maritimes aux femmes
- *Sous action 4* : organiser et participer à la semaine de l'emploi maritime
- *Sous action 5* : élaborer et diffuser une plaquette de présentation des formations maritimes existantes et des métiers de la mer afférents

#### **14-Formation-sensibilisation-attractivité-des-métiers-de-la-mer-A02 : Mettre en relation l'offre et la demande de l'emploi maritime et développer les passerelles**

- *Sous action 1* : évaluer les besoins en compétences des filières pour calibrer les formations
- *Sous action 2* : favoriser les passerelles entre filières maritimes et les reconversions
- *Sous action 3* : adapter les formations aux outils de travail
- *Sous action 4* : réfléchir à l'opportunité de créer un hub maritime

#### **14-Formation-sensibilisation-attractivité-des-métiers-de-la-mer-A03 : Mettre en place un cadre incitatif et des outils favorisant la reprise d'activités de taille artisanale, notamment en facilitant l'installation des primos accédants et des jeunes dans les filières de production primaire**

- *Sous action 1* : accompagner les primos accédants et jeunes à l'installation pour l'aquaculture
- *Sous action 2* : expérimenter la création de binômes entre les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour favoriser l'insertion sur le marché du travail.
- *Sous action 3* : encourager le développement de stratégie de développement local des acteurs locaux (DLAL)

#### **14-Formation-sensibilisation-attractivité-des-métiers-de-la-mer-A04 : Mettre en place des conditions de travail plus sûres en améliorant la sécurité à bord**

- *Sous action 1* : faire connaître les dispositifs d'aide existants en termes de santé et sécurité
- *Sous action 2* : faciliter l'accès aux technologies digitales pour l'ensemble des activités nautiques
- *Sous action 3* : élaborer un plan de communication sur les conditions de travail plus sûres pour rendre les métiers de la mer plus attractifs

#### **14-Formation-sensibilisation-attractivité-des-métiers-de-la-mer-A05 : Développer l'éducation à l'océan**

- *Sous action 1* : créer une formation en ligne, spécifique à la façade Sud-Atlantique, ouverte à tous pour sensibiliser les usagers de la mer à la protection de l'environnement marin et les aider à adopter les bonnes pratiques.
- *Sous action 2* : multiplier les visites de terrain pour sensibiliser aux espaces sensibles et aux risques immédiats de son territoire à l'échelle du bassin de vie
- *Sous action 3* : mettre en place des territoires maritimes d'expérience et site atelier maritime

- *Sous action 4* : s'appuyer sur les universitaires ou les artistes/comédiens pour rendre le propos scientifique digeste et accessible pour le grand public en leur faisant jouer le rôle de traducteur

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### **D01-MT-OE02-AN1 Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin**

- *Sous-action 1* : développer la sensibilisation des marins-pêcheurs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles et de remise à l'eau en cas de capture
- *Sous-action 2* : assurer le maintien et l'efficacité du réseau de centres de soins des tortues marines

#### **D01-PC-OE01-AN2 Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et la prise en charge des élasmobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ce captures accidentelles**

- *Sous-action 1* : former à la reconnaissance des espèces
- *Sous-action 2* : produire des guides d'aide à la reconnaissance
- *Sous-action 3* : élaborer des consignes relatives à la remise à l'eau directe des élasmobranches

#### **D10-OE01-AN4 Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets**

- *Sous action 1* : soutenir et animer le réseau associatif qui intervient sur le terrain pour informer et sensibiliser la grand public et les scolaires à la lutte contre les déchets marins
- *Sous action 2* : déployer la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage » (en lien avec l'association Mer Terre et le MNHN)
- *Sous-action 3* : poursuivre le déploiement et renforcer la charte "une plage sans déchet plastique"

## Thématique : déchets

### Volet Activités socio-économiques

#### 15-Déchets-A01 : **Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités aquacoles et de la pêche et les accompagner vers des équipements durables**

- *Sous action 1* : encourager la valorisation et le recyclage des sous-produits des activités aquacoles et de la pêche professionnelle et structurer une filière
- *Sous action 2* : Mettre en place des matériaux innovants pour les activités aquacoles et de pêche
- *Sous action 3* : Limiter la perte d'engins et faciliter leur récupération

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### D10-OE01-AN1 **Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales**

- *Sous action 1* : mettre en place un cadre réglementaire pour prévenir les fuites des l'environnement de granulés plastiques industriels
- *Sous action 2* : mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur concernées par la production de ces déchets sauvages pour prévenir l'entrée de ces déchets dans les réseaux d'eaux pluviales ou d'eaux usées

#### D10-OE01-AN2 **Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales**

- *Sous action 1* : expérimenter des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux.
- *Sous action 2* : définir un cadrage national harmonisé précisant la méthode pour évaluer l'efficacité des dispositifs et la manière dont les données des déchets collectés dans les réseaux seront centralisées
- *Sous action 3* : identifier les stations d'épuration des collectivités et des industriels utilisant des biomédias filtrants à l'origine de pollutions et mettre en place des actions correctives pour prévenir les fuites
- *Sous action 4* : développer des actions de recherche et innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants et/ou de réduction des fuites

#### D10-OE01-AN3 **Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption**

- *Sous action 1* : inventorier et cartographier les décharges historiques
- *Sous action 2* : cartographier et étudier le coût de résorption des zones d'accumulation des déchets dans les cours d'eau et sur le littoral
- *Sous action 3* : identifier les sources de financement possibles en vue d'une éventuelle résorption des zones d'accumulation et des décharges historiques prioritaires.

**D10-OE01-AN5 Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables**

- *Sous action 1* : soutenir les aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables
- *Sous action 2* : Une fois les solutions obtenues, les intégrer en tant que prescriptions dans les schémas des structures, pour les renouvellements ou les nouvelles concessions conchylocoles et piscicoles.
- *Sous action 3* : Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique

**D10-OE02-AN1 Améliorer la gestion des déchets dans les ports ainsi que dans les exploitations ostréicoles et développer la pêche passive aux déchets**

- *Sous-action 1* : renforcer le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux Installations de réception portuaire (IRP) [*Réserve DGITM*]
- *Sous-action 2* : faciliter la pêche passive (accidentelle) aux déchets lors des activités de pêche par les professionnels [*Réserve DPMA*]
- *Sous-action 3* : accompagner les filières de la pêche professionnelle et de la conchyliculture dans la rédaction et la diffusion d'un guide sur les meilleures pratiques pour réduire les déchets issus du ramendage des filets de pêche et de la conchyliculture

## Thématique : Lien terre mer

**Nota : le libellé des actions de cette rubrique est susceptible d'évoluer en fonction des travaux en cours d'élaboration du programme de mesures des Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux**

### Volet Activités socio-économiques

16-Lien terre mer-A01 : **Favoriser la mise en œuvre des mesures des SDAGE et SAGE qui visent à améliorer la qualité des eaux littorales**

- *Sous action 1* : Communiquer sur la note technique relative à l'intégration d'un volet marin dans les SAGE
- *Sous action 2* : Renforcer l'action de la commission mixte lien terre-mer pour tisser de liens plus étroits entre les comités de bassin et le conseil maritime de façade

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

D07-OE03-AN1 **Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie**

- *Sous action 1* : compléter les recensements des obstacles à l'écoulement (les ouvrages à la mer) déjà établis dans le cadre des SDAGE et PLAGEPOMI. Produire si besoin et au regard de ce qui est fait dans les SDAGE et les PLAGEPOMI, un diagnostic des principaux impacts de ces obstacles à la continuité sur les volets courantologie et sédimentologie au niveau de la façade et sur les habitats estuariens et lagunaires connectés avec le milieu marin
- *Sous action 2* : présenter ce diagnostic aux collectivités territoriales et articuler le travail avec les collectivités territoriales compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et des inondations et les PO des ouvrages (sur les sédiments, la courantologie et la continuité écologique) et avec la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- *Sous action 3* : supprimer au moins un obstacle OU adapter au moins un obstacle qui ne peut pas être supprimé pour réduire son impact sur la connectivité, la courantologie, sédimentologie ou la continuité avec les milieux lagunaires et estuariens.
- *Sous action 4* : identifier les sites où une action de ré-estuarisation serait pertinente (*ré-estuarisation au sens du JO du 16/10/2019 : restauration de l'embouchure d'un fleuve consistant le plus souvent à réaménager ou à supprimer les ouvrages, notamment d'endiguement, qui réduisent les échanges d'eau entre un fleuve et la mer*)

D07-OE04-AN1 **Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation**

- *Sous action 1* : définir la salinité aux périodes clefs sur des secteurs à enjeu identifié permettant d'atteindre le bon état des écosystèmes littoraux et marins

- *Sous action 2* : réaliser une étude prospective sur une longue période sur les débits des fleuves et évaluer les évolutions prévisibles de salinité dans les estuaires et concernant l’emprise spatiale des panaches estuariens
- *Sous action 3* : statuer sur le risque de non satisfaction des besoins en eau douce des milieux marins et définir, en cas de risque, le niveau d'apport en eau douce nécessaire pour répondre à ces besoins
- *Sous action 4* : si nécessaire, formuler des préconisations de gestion concrète en lien avec les secrétariats techniques de bassin et les comités de bassin et en lien avec les projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) en vue d'une prise en compte du milieu marin

## Action non affectée à une activité socio-économique unique

### Volet Activités socio-économiques

#### 17-Action transverse-A01 : Favoriser un aménagement concerté du territoire

- *Sous action 1* : identifier dans les documents d'urbanisme des espaces dédiées à terre pour des activités de nautisme, d'aquaculture et de la pêche ainsi que les besoins futurs
- *Sous action 2* : élaborer une doctrine sur le dire de l'État dans le cadre de l'élaboration des SCOT/PLU.

#### 17-Action transverse-A02 : Développer et utiliser des matériaux éco-conçus et biodégradable / valorisables

- *Sous action 1* : réaliser une étude prospective
- *Sous action 2* : sur cette base, proposer des pistes d'actions

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### D01-OM-OE06-AN1 Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale.

- *Sous action 1* : synthétiser les informations spatiales et temporelles disponibles sur la sensibilité des espèces au dérangement et à la perte d'habitats fonctionnels, en particulier dans une cartographie évolutive des habitats fonctionnels des espèces et les diffuser sur support numérique.
- *Sous action 2* : élaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact et former les services instructeurs pour assurer la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs environnementaux
- *Sous action 3* : mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (sous action 1)

#### D06-OE01-AN2 Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin

- *Sous action 1* : organiser l'échange et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la séquence Éviter, Réduire, Compenser, Accompagner (ERCa)
- *Sous action 2* : identifier sur la façade des sites à fort potentiel de gain écologique, et définir sur au moins un site pilote les modalités de gain écologique à titre d'exemple

#### AT-06 Déposer et mettre en œuvre un projet Life « espèces marines mobiles »

- *Sous action 1* : montage et dépôt d'un projet Lfe « espèces marines mobiles » sous réserve de 24 mois CDD pour montage et dépôt projet UE
- *Sous action 2* : mise en œuvre du projet Life « espèces marines mobiles »

#### AT-04 Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin

- *Sous-action 1* : améliorer l'identification des enjeux environnementaux pour fiabiliser les orientations de contrôle

- *Sous-action 2* : poursuivre l'effort de formation des agents de terrains, au moyen notamment des supports pédagogiques 'à créer ou existants)
- *Sous-action 3* : renforcer les opérations « inter-services »
- *Sous-action 4* : renforcer les relations entre les administrations déconcentrées et les services judiciaires

**D11-OE01-AN1 Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser**

- *Sous action 1* : rendre obligatoire la collecte de bruit impulsif pour les industriels dont les activités sont les suivantes : déroctage par explosifs/minage, sismique (canon à air), sismique (boomer et sparker), battage de pieux, sondeurs mono-faisceaux, sondeurs multi faisceaux, sonars civils, pingers.
- *Sous action 2* : assurer le stockage et la diffusion des données

## Thématique : Aires Marines Protégées

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### **D01-PC-OE05-AN1 Renforcer la protection des Zones Fonctionnelles Halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de Zone de Conservation Halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade.**

- *Sous action 1* : identifier et cartographier les ZFHi à une échelle pertinente
- *Sous action 2* : identifier les pressions et leurs effets sur les ZFHi
- *Sous action 3* : mettre en place de projets pilotes de ZCH
- *Sous action 4* : réduire l'impact des activités et aménagements autorisés en mer sur les ZFHi, en accompagnant les services instructeurs dans le traitement des demandes d'autorisation

#### **AT-01 Développer le réseau des zones protections fortes et en renforcer le contrôle**

- *Sous action 1* : développer le réseau des zones de protection forte.
- *Sous action 2* : renforcer le contrôle des zones de protection forte, en inscrivant leur caractère prioritaire dans les plans de contrôle de l'environnement marin

#### **D02-AN1 Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines**

- *Sous action 1* : identifier les espèces non-indigènes marines prioritaires pour réglementer leur introduction et l'ensemble des usages associés (transit, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de marchandises)
- *Sous action 2* : élaborer des stratégies nationales de gestion pour les espèces non-indigènes marines réglementées
- *Sous action 3* : sensibiliser les gestionnaires d'aires marines protégées et les autres acteurs intervenant sur le milieu littoral et marin à l'identification et à la gestion des espèces non-indigènes marines
- *Sous action 4* : renforcer l'expertise sur l'évaluation des risques d'introduction involontaire d'espèces non visées, lors des demandes de permis d'introduction d'espèces exotiques ou localement absente dans un but d'élevage aquacole [Réserve DPMA]

#### **AT-02 Développer le réseau des aires marines éducatives**

- *Sous action 1* : territorialiser la gouvernance en créant des groupes régionaux (composition à définir – pas de pilotes régionaux identifiés à ce stade)
- *Sous action 2* : renforcer les liens AME-AMP pour une meilleure prise en compte mutuelle de leurs objectifs et ceux de la DCSMM, notamment via une inscription dans la stratégie Aire Marine Protégées (AMP)
- *Sous action 3* : développer et expérimenter le concept pour des élèves plus âgés



## Thématique : Préservation des espèces et des habitats

### Volet environnemental (action pour le milieu marin)

#### **D01-PC-OE02-AN1 Élaborer et mettre en œuvre un Plan National d'Actions (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches.**

- *Sous action 1* : attribuer le statut d'espèces protégées aux élasmobranches en danger (EN) et en danger critique (CR) d'après la liste rouge de l'UICN, et dont l'exploitation est interdite
- *Sous action 2* : élaborer un PNA multi-espèces relatif aux élasmobranches, en concertation avec les parties prenantes
- *Sous action 3* : mettre en œuvre le PNA multi-espèces relatif aux élasmobranches

#### **D01-PC-OE03-AN1 Elaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre mer**

- *Sous-action 1* : élaborer un plan national migrateurs amphihalins
- *Sous-action 2* : mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins

#### **D01-OM-OE04-AN1 Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.**

- *Sous action 1* : réaliser un diagnostic, notamment avec le GISOM, identifiant les sites à enjeux forts éligibles à des mesures de veille ou de réduction des espèces introduites et domestiques, présentant un coût/efficacité acceptable et sur des sites
- *Sous action 2* : mettre en œuvre une stratégie de piégeage des espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins et/ou de stérilisation des chats sur les îles et îlots où cette action est possible.
- *Sous action 3* : pour les sites continentaux et ceux proches de la côte, mettre en œuvre des actions de contrôle des espèces et de réduction des impacts de ces espèces sur les populations nicheuses

#### **D01-OM-OE03-AN1 Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine**

- *Sous action 1* : identifier les espèces particulières pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptée est pertinente
- *Sous action 2* : Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection locaux pour les espèces identifiées

#### **D01-OM-OE07-AN1 Mettre en cohérence le cadre réglementaire national, et le cas échéant la réglementation locale avec l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) [réserve DEB]**

- *Sous action 1* : Développer des plans internationaux d'action comprenant un plan de gestion adaptative des prélèvements pour les cinq espèces suivantes : barge rousse, huître pie, vanneau huppé, bécasseau maubèche, eider à duvet
- *Sous action 2* : Adapter le cas échéant la réglementation en fonction des évolutions décidées dans le cadre de l'accord AEWA

#### **D01-HB-OE01-AN1 Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié**

- *Sous action 1* : définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de l'observatoire

- *Sous action 2* : identifier les seuils de pression compatibles avec le bon état écologique des prés salés en se basant sur au moins un site atelier par sous-région marine pour les pressions les plus significatives relevées sur les sites (pâturage, cueillette manifestations,...)
- *Sous action 3* : compléter ponctuellement les données de répartition de l'habitat de prés salés
- *Sous action 4* : formuler des recommandations de gestion de ces habitats vis-à-vis des activités les plus perturbatrices.

**D01-HB-OE06-AN1 Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer.**

- *Sous action 1* : synthétiser les informations disponibles dans une cartographie évolutive des habitats benthiques et de leurs enjeux à destination des porteurs de projets et des services instructeurs.
- *Sous action 2* : Collecter et bancariser les données associées aux nouvelles autorisations délivrées, permettant un suivi de l'artificialisation associée
- *Sous action 3* : élaborer des guides par type d'activité sur l'analyse du lien de compatibilité avec les objectifs environnementaux.

**D01-OM-OE05-AN1 Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux.**

- *Sous action 1* : identifier les secteurs d'habitats de l'estran (et les habitats fonctionnels pour les oiseaux marins) dégradés et/ou exposés au « costal squeeze » (compression des habitats littoraux)
- *Sous action 2* : mettre en œuvre une/des actions de restauration ou d'entretien des habitats fonctionnels des oiseaux marins
- *Sous action 3* : mettre en œuvre une action de restauration des habitats intertidaux

**D01-HB-OE10-AN2 Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire**

- *Sous-action 1* : transmettre à la Commission européenne des données cartographiques des zones qui abritent ou sont susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables (EMV) sur le talus du Golfe de Gascogne
- *Sous-action 2* : formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche en interdisant la pêche de fond au niveau des zones récifs dans les sites Natura 2000 du large et dans les secteurs identifiés pour l'habitat 1180